



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay



41, rue St-Benoit, Chicoutimi Téléphone : 418-543-2213 /
Télécopieur : 418-541-7783imi (Québec) 676 2R4

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2014-2015

Date d'approbation du conseil d'établissement : 10 Décembre 2012

Document révisé le 16 décembre 2013 avec le comité **Document révisé le 16 janvier 2015**

Nom de la direction : **Annie Gaudreault**

ÉCOLE PRIMAIRE

Nombre d'élèves : **160**

Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : **Annie Gaudreault**

ANNÉE 2014-2015

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :

Hélène Potvin, Annie Lespérance, Daniel Royer, Richard Boivin et Annie Gaudreault

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des **valeurs** provenant du **projet éducatif** de l'école :

- ***Appartenance et engagement***
- ***Respect***
- ***Collaboration école/famille***
- ***Milieu de vie sécuritaire***

Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat et de la **convention de gestion et de réussite éducative**, plus précisément à l'atteinte du but 4 : *Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.*

Notre objectif annuel est le suivant : consigner dans un plan d'action un protocole expliquant les actions mises en place afin de contrer la violence et l'intimidation dans notre milieu.

Nos principaux moyens :

- **Poursuivre les rencontres du comité pour la prévention de l'intimidation et de la violence;**
- **Utilisation par tous du code de vie révisé et du système d'alarme comme moyen de consignation;**
- **Thème et activités autour de la collaboration et développer le sentiment d'appartenance (culture et climat positif)**
- **Ateliers sur l'intimidation et sur la façon de faire de bons choix pour des groupes d'élèves ciblés (animés par l'orthopédagogue, l'enseignante la psychoéducatrice à partir (ex : Gang de Choix, analyse des résultats du sondage et atelier pour clarifier les concepts de base);**
- **Atelier « Harmonisons nos rapports » (5^e année) animé par une travailleuse sociale du CLSC;**
- **Soutien du Centre d'aide pour certains groupes;**

<ul style="list-style-type: none"> • Activités en parascolaire pour améliorer l'estime de soi, la collaboration, l'entraide et le sentiment d'appartenance; • Réviser le référentiel pour le plan de surveillance stratégique; • Présentation au personnel du plan de surveillance stratégique. 	
<p>Quel est le mandat du comité? Poursuivre la mise en place le plan de lutte contre l'intimidation et la violence (application loi 56). Assurer la mise en œuvre du plan de surveillance stratégique.</p>	
<p>Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Libération des enseignants membres du comité (préparation);(quelques fois dans l'année) • Présentation du plan avec les ajouts et modification lors d'une rencontre mensuelle; (février 2015) • Présentation du plan modifié au conseil d'établissement. (février 2015) 	
Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de situation
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence;</p>	<p>A) Données déjà existantes :</p> <p><i>Autoportrait des actions réalisées pour prévenir et traiter la violence, réalisé en 2009 (voir projet éducatif).</i> <i>Document des règles de vie de l'école et du système d'alarme.</i> <i>Sondage administré en octobre 2014 aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e années</i></p> <p>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Utilisation d'un questionnaire pour faire l'analyse de la situation;</i> ➤ <i>Mise en place du plan de surveillance stratégique</i> ➤ <i>Implication des élèves dans la compréhension des données du sondage</i>
	<p><u>Nos enjeux prioritaires :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. Introduire des activités organisées par les stagiaires lors des récréations</i> <i>2. Poursuivre l'application des nouvelles règles de vie et du système d'alarme;</i> <i>3. Mettre en place le suivi pour les incidents (suivi à la victime et à l'intimidateur)</i>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Description
<p>4. Les <u>mesures de prévention</u> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mobilisation continue de l'ensemble du personnel;</i> • <i>Comité de coordination contre l'intimidation et la violence,</i> • <i>Présentation et mise en place des règles de vie et du système d'encadrement (système d'alarme) aux élèves, parents et aux membres du personnel;</i> • <i>Distribution d'aide-mémoire et d'affiches.(Annexe 1);</i> • <i>Connaissance des rôles et responsabilités des acteurs scolaires;</i> • <i>Reconnaissance et compréhension par tous de la violence et de l'intimidation;</i> • <i>Intégration des enfants différents dans les classes dès la maternelle;</i> • <i>Conférence sur l'utilisation adéquate des réseaux sociaux; pour les parents (en 2013-2014)</i> • <i>Affiches incitant à contrer la violence, posées un peu partout dans l'école (Annexe 1);</i> • <i>Mesures de situations exceptionnelles, PIC (Prévention et Intervention en gestion de crise);</i> • <i>Atelier pour développer le sentiment de sécurité chez les élèves Gang de choix (accompagnement par le centre d'aide);</i> • <i>Récréation, zone animée pour améliorer le fonctionnement des récréations;</i> • <i>Développement des compétences personnelles et sociales;</i> • <i><u>Présentation des règles de civisme</u></i> • <i><u>Activités sur le civisme</u></i> • <i><u>Projet entourant le développement des compétences de civisme</u></i> • <i>Atelier sur l'estime de soi (préscolaire);</i> • <i>CAP sur la prévention « MiniMind Master » (Dépistage précoce, agir tôt);</i> • <i>Activités de passage primaire-secondaire (3^e cycle);</i> • <i>« Harmonisons nos rapports » en 5^e année; « plaisir de grandir » en 6^e année; « Mon corps c'est mon corps » en 4^e année;</i> • <i>Présentation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;</i> • <i>Activité avec les élèves pour comprendre les données du sondage et atelier de sensibilisation</i>

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Description
<p>5. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'encadrement (système d'alarme et boîte pour dénoncer les incidents); • Offrir du soutien professionnel aux parents; • Ateliers de parents avec CAP sur la prévention(maternelle); • Aviser et impliquer les parents dans la recherche de solutions (que l'enfant soit une victime ou l'auteur de gestes de violence ou d'intimidation); • Fournir aux parents un feuillet d'informations au cas où il y aurait intimidation; • Communication avec le parent (téléphone, par écrit ou par rencontre); • Offrir le service du centre d'aide; • Rencontre des parents avec une équipe multidisciplinaire; • Accompagnement des parents par nos partenaires, la direction ou par un professionnel; • Au besoin , recommander à l'élève victime d'intimidation et à ses parents de déposer une plainte policière si nécessaire; • Offre d'ateliers de « parents d'ados ». • Offre d'ateliers de l'Aquéat.
<p>6. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Voir protocole (Annexe 2); • Appel à l'enseignant, un professionnel ou la direction; • Démarche de l'élève pour faire une dénonciation ou une plainte; • Boîte à soucis placée au bureau près du secrétariat.

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Description
7. <u>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</u> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par n'importe quelle autre personne;	<ul style="list-style-type: none">• <i>Voir le protocole sur l'intimidation. (Annexe 2).</i>• <i>Fournir aux parents un feuillet d'informations pour les aider à faire face à la situation;</i>• <i>Fiches de consignation dans le cartable au bureau de la direction.</i>
8. Les mesures visant à <u>assurer la confidentialité</u> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;	<ul style="list-style-type: none">• <i>Les plaintes portées sont traitées de façon confidentielle, sans crainte de jugement ou de représailles;</i>• <i>Lors de la rencontre avec l'intimidateur, on l'informe que son nom a été dévoilé sans nommer la source.</i>• <i>Mise en place d'un environnement confidentiel (boîte pour déposer les plaintes (boîte à soucis);</i>

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Description
<p>9. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;</p>	<p><u>L'aide à la victime :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer la victime; • L'aider à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter. • Obtenir son consentement avant d'intervenir auprès du ou des élèves auteurs d'intimidation et avant de transmettre les informations indispensables aux intervenants de l'école; • L'informer sur ce qui va se passer au cours de l'intervention; • Évaluer la détresse de l'élève et lui offrir le soutien nécessaire en le référant à une personne-ressource au besoin; <p><u>Mesure de soutien et d'encadrement pour l'auteur d'intimidation ou de violence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nommer clairement les actes et signifier clairement à l'élève que la violence est inacceptable; • Dénoncer le rapport de force; • Défaire les justifications; • Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente et personnalisée et selon la sévérité et la fréquence des gestes posés; • Aviser les parents; • Évaluer les besoins de l'élève (ex. : habiletés sociales, gestion de la colère, développer l'empathie) et le référer à une personne-ressource au besoin; • Rappeler le protocole à l'élève et l'aviser des conséquences à venir s'il y a récidives; <p><u>Soutien au témoin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir l'opportunité de ventiler leurs émotions; • Valoriser leurs interventions, les encourager à poursuivre.

<p>10. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Voir le protocole sur l'intimidation (Annexe 2).</i>
<p>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</p>	
<p>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</p>	<p>Description</p>
<p>11. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Voir le protocole sur l'intimidation (Annexe 2).</i>
<p>Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte</p>	<p>Description</p>
<p>Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Suivi hebdomadaire (ou au besoin) de la part de la direction avec le contrat d'engagement (annexe 3) déterminé dans le protocole;</i> • <i>Suivi entre l'enseignant et le personnel de l'école.</i>

Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte	Description
<p>Il doit également prévoir <u>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents</u> et <u>préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</u> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence.</p> <p>(article 75.2 LIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Voir le protocole sur l'intimidation; (annexe 2)</i> • <i>Contrat d'engagement et suivi au besoin.(annexe 3 et autres documents dans le cartable)</i>



C'est quoi l'intimidation?



On dit qu'un élève est intimidé quand un ou plusieurs autres élèves :

- **Cherchent par exprès** à lui faire du mal, à lui faire de la peine, à lui faire peur ou à l'exclure du groupe;
- Celui ou ceux qui agressent ont un **avantage sur celui qui est intimidé** (par exemple, il est plus grand, plus populaire, ils sont plus nombreux);
- Il est **difficile** pour l'élève qui se fait intimider **de se défendre**. Il a peur, se sent triste et rejeté;
- Ces situations **se répètent** auprès du même élève.



L'intimidation peut se manifester de façon physique, verbale, sociale, électronique ou sexuelle



Contrat de non-intimidation

Ceci est une entente entre _____ et

Personne ressource

Nom de l'intimidateur

Ce contrat commence le _____.

Un suivi sera fait le _____.

Moi, _____, je m'engage à :

Nom de l'intimidateur

- Ne plus faire mal. Comme : _____
- Ne plus faire de peine. Comme : _____
- Ne plus faire peur. Comme : _____
- Ne plus exclure. Comme : _____
- _____

À _____ et ce en tout temps et en tout lieu.

Nom de l'intimidé

Si l'élève ne respecte pas sa part du contrat, la conséquence prévue sera appliquée.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature de l'enseignant : _____ Date : _____

Signature de la direction : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

